

# Anticiper pour mieux s'orienter sur les fonds européens

---

*Formation « Savoir utiliser les nouveaux fonds européens du programme de développement rural » - 13 juin, 19 novembre 2007 - FRCIVAM Bretagne*



## LE CONTEXTE

La période 2007-2013 constitue un horizon de programmation commun aux fonds européens et une part importante de fonds nationaux, contractualisés dans les contrats de projets Etat – Régions (CPER). Le cadre financier dans lequel vont évoluer les associations de développement agricole et rural dans les prochaines années est donc en cours de cristallisation.

Les associations servent à la fois de cibles, en ce qu'elles mettent en œuvre directement une partie des politiques instituées, et de relais, puisque d'autres politiques s'adressent aux agriculteurs qu'elles sont capables d'informer et de mobiliser.

Mais les associations, en particulier celles qui interviennent à l'échelle locale ou disposent de moyens salariés limités, éprouvent des difficultés pour s'orienter dans les procédures et les lignes de financement en voie de formalisation :

- **sur le plan du calendrier.** Si l'on est pas informé des modes de négociation et de validation, on peut interpréter que la signature du CPER ou la validation européenne du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) ouvrent les lignes de financement. On peut alors s'engager dans la recherche de fonds pour financer un projet, alors même que le cadre financier n'est pas terminé.
- **sur le plan de la recherche d'information.** Il n'est pas toujours facile de trouver le bon interlocuteur pour étudier comment un projet intéressant en soi peut s'insérer dans un cadre financier contraignant.
- **sur le plan du montage du projet.** Chaque ligne financière comporte des conditions propres, avec des publics éligibles, des délais, des taux d'intervention, éventuellement des plafonds, qui peuvent faire que derrière un intitulé apparemment adapté le recours à une source financière est difficile ou peu intéressant.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation avait pour objectif principal de qualifier les personnels des associations de développement agricole et rural sur la question des fonds européens et nationaux sur la période 2007-2013. Elle s'adresse donc tout particulièrement aux associations d'envergure locale ou départementale, qui sont moins directement en prise avec les décisions prises à l'échelon régional, niveau majeur de la programmation des crédits.

Les objectifs annoncés aux associations et aux participants étaient donc

- de clarifier le cadre global des interventions européennes, nationales et régionales
- de façon à pouvoir monter et présenter des projets conformes à ce cadre
- et être en mesure d'informer les adhérents des associations, et plus largement les publics avec lesquels elles sont en contact, des stimulations financières auxquelles ils peuvent recourir.

Le registre relève donc de l'efficacité dans la mise en œuvre du projet associatif (trouver les moyens de faire ce pour quoi on a décidé de s'unir), mais aussi plus pragmatiquement de la stabilité financière des structures et des exploitations dans une période de faible visibilité sur l'avenir et de craintes de désengagement massif des fonds publics ?

Dans l'intention de l'organisateur, l'objectif est aussi de renforcer la qualité et d'élargir le périmètre d'intervention des associations, de façon à ce qu'elles prennent une part active dans la mise en œuvre des actions retenues. En effet, une part des actions a été mise en œuvre ou amendée par rapport aux pratiques antérieures en prenant en compte des propositions émises par les CIVAM ou les agriculteurs biologiques ou Accueil Paysan. Il est donc important de faire vivre et réussir ces actions que nous avons défendues. Par ailleurs, les mesures instituées peuvent contribuer à la bonne santé économique des exploitations axées sur des pratiques agricoles durables, et il est donc stratégiquement essentiel de les promouvoir, dans l'intérêt des exploitants et de l'environnement.

Pour les intervenants-formateurs, Etat et Conseil Régional, la participation à une telle session relève de la diffusion de leur action. Les responsables administratifs d'un certain niveau ont des disponibilités réduites pour participer à une telle session, mais ils intègrent bien que l'explication et l'information relèvent de leurs missions. Ils comprennent donc que l'initiative prise permet de toucher un public attentif et directement concerné, avec des coûts de transaction réduits (organisation prise en charge à l'extérieur). Ils trouvent aussi un certain intérêt à la confrontation, dans un cadre « neutre », de leurs projets avec un public concerné par la faisabilité pratique des actions. Accessoirement, la formation de leurs interlocuteurs aux possibilités offertes mais aussi aux contraintes administratives et financières leur permet par la suite d'avoir des relations plus efficaces avec les demandeurs. Cependant, les incertitudes en matière de calendrier peuvent leur imposer des contraintes : ainsi, nous avons dû organiser la deuxième journée sans bénéficier de l'intervention de la DRAF, dans la mesure où le Document Régional de Développement Rural (DRDR) n'avait pas été définitivement validé à Paris.

En résumé, une telle session permet d'allier quatre types d'objectifs : l'information pour la mise en œuvre des projets associatifs, la constitution de relais informés pour les fonds destinés aux agriculteurs, la construction d'une stratégie régionale de promotion de certaines mesures et la diffusion de leur offre par les institutions qui financent les actions.

# ORGANISATION DE LA FORMATION

## La première journée

La première journée s'est déroulée au printemps. Le contexte était le suivant : le CPER avait été approuvé, ainsi que le PDRH. Il était donc possible d'organiser la session en éclairant les participants sur les aspects généraux

- du fonctionnement des inter-relations pour l'élaboration et la mise en œuvre du CPER : quels sont les rôles des uns et des autres ? quelles sont les lignes directrices ? quel est le calendrier prévisible ?
- du rôle des diverses institutions pour la mise en œuvre des lignes de financement du FEADER : relations Etat – Région, et place de chacun, principe d'eurocompatibilité, règles communes à respecter, calendrier de mise en œuvre des actions.
- des interactions et convergences entre les diverses lignes financières : on entend souvent « cette action est financée par le contrat de plan » alors que les périodes de programmation identiques permettront une intervention concertée sur de multiples mesures.

Basée sur une intervention du chef du service économie de la DRAF Bretagne, complétée par du travail d'analyse personnelle des documents remis (PDRH, CPER), elle a permis de comprendre les mécanismes concrets de l'élaboration des politiques publiques visées. Ce caractère généraliste de la première journée a permis d'agréger des publics venant d'autres régions que la Bretagne. Dans le cas des Pays de la Loire, les participants ont pu rebondir pour proposer une seconde journée analogue à celle organisée en Bretagne et portant sur les questions spécifiquement régionales.

## La deuxième journée

La deuxième journée s'est déroulée à l'automne. Une date avait été retenue, en considérant la forte probabilité que le DRDR soit approuvé à cette date. L'optique était d'examiner dans le détail la programmation régionale, avec l'aide de responsables administratifs de la DRAF et du Conseil Régional.

Malgré le fait que l'approbation du DRDR breton restait en cours, il a été décidé de maintenir la date, pour être certain de pouvoir fournir l'essentiel de l'information pertinente aux groupes avant la fin de l'année. La DRAF n'a pas pu intervenir officiellement, mais nous a conseillé la diffusion aux stagiaires des documents provisoires transmis pour information lors d'une réunion officielle de concertation tenue au mois de juin. Une première demi-journée a donc pu être consacrée à l'analyse partagée des mesures ouvertes au DRDR, qui recouvre largement le CPER (pour l'eurocompatibilité). Le chef du service agriculture du Conseil Régional a ensuite présenté les politiques propres à la région et ses interventions dans le cadre du CPER et du DRDR.

Ayant suivi les concertations avec l'Etat, il a été en mesure de répondre à de nombreuses questions sur les actions inscrites au DRDR. Cette seconde journée a été suivie exclusivement par des animateurs bretons, dont une majorité de personnes déjà présentes lors de la première session (rejointes en particulier par de nouveaux arrivants).

Nous avons pu noter que le caractère technique et le langage codé du fonctionnement de ces fonds n'ont pas été un obstacle pour le travail, compte tenu des acquis de la première session.

### **En résumé, les sessions ont eu sur les stagiaires les résultats suivants**

- pour la première « je me sens plus à l'aise dans ce monde administratif compliqué et je dispose de repères pour orienter mes recherches »
- pour la seconde « je connais le calendrier et le fonctionnement des actions qui m'intéressent, au titre du développement du projet associatif de ma structure ou pour l'information des agriculteurs »



---

Fédération régionale des Civam de Bretagne  
17 rue du bas village - CS 37725  
35577 Cesson-Sévigné  
02 99 77 39 20  
[contact@civam-bretagne.org](mailto:contact@civam-bretagne.org)  
<http://www.civam-bretagne.org/>

<http://www.civam.org/>